

AVDL

Accompagnement Vers et Dans le Logement

📍 27 Luc Lorion
97410 SAINT-PIERRE
☎ Tel : 0692 64 01 14
✉ coudard@alefpa.fr

Ce dispositif propose un accompagnement social individualisé à des ménages en vue de leur accès/maintien au logement ou relogement en lien avec les partenaires de droits communs.

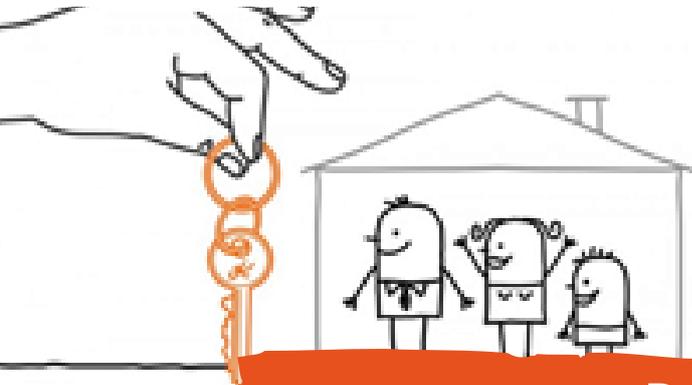
Trois modalités d'accompagnement :

1. L'AVDL 1 (classique) s'adresse aux ménages sortants de structures d'hébergements (CHAU, CHRS, LHSS) ou orientés par des structures de premier accueil (boutique solidarité, CCAS) afin d'accéder à un logement.
2. L'AVDL 2 concerne les ménages ayant une reconnaissance DALO (Droit Au Logement Opposable) et devant être relogés dans les 6 mois suivant la reconnaissance.
3. L'AVDL 3 s'inscrit dans la lutte contre l'habitat indigne. L'accompagnement vise les ménages reconnus prioritaires et urgents pour un logement (PUL) par la Commission de Coordination de Lutte contre l'Habitat Indigne (CCLHI) de La Réunion, en situation d'indignité déclaré rémissible ou irrémédiable et devant être relogé temporairement ou définitivement.

Les prestations proposées en lien avec les besoins identifiés de chaque ménage :

- Ouverture/régularisation des droits administratifs,
- Accompagnement dans la gestion financière, régularisation, épuration de dette(s),
- Mobilisation et/ou maintien de logement,
- Orientation, mise en relation, vers les dispositifs de droits communs,
- Réorientation vers des dispositifs éligibles à la situation des ménages.

L'accompagnement proposé tend à rendre les ménages acteurs de leur projet et vise leur autonomie. Il se traduit par une proposition, individuelle ou collective, de 6 mois renouvelable 1 fois pour les mesures AVDL 1 & 2 et d'un an pour les mesures AVDL 3.



Partenaires

Caractéristiques de l'établissement



**Public
accueilli**



**Capacité
d'accueil**

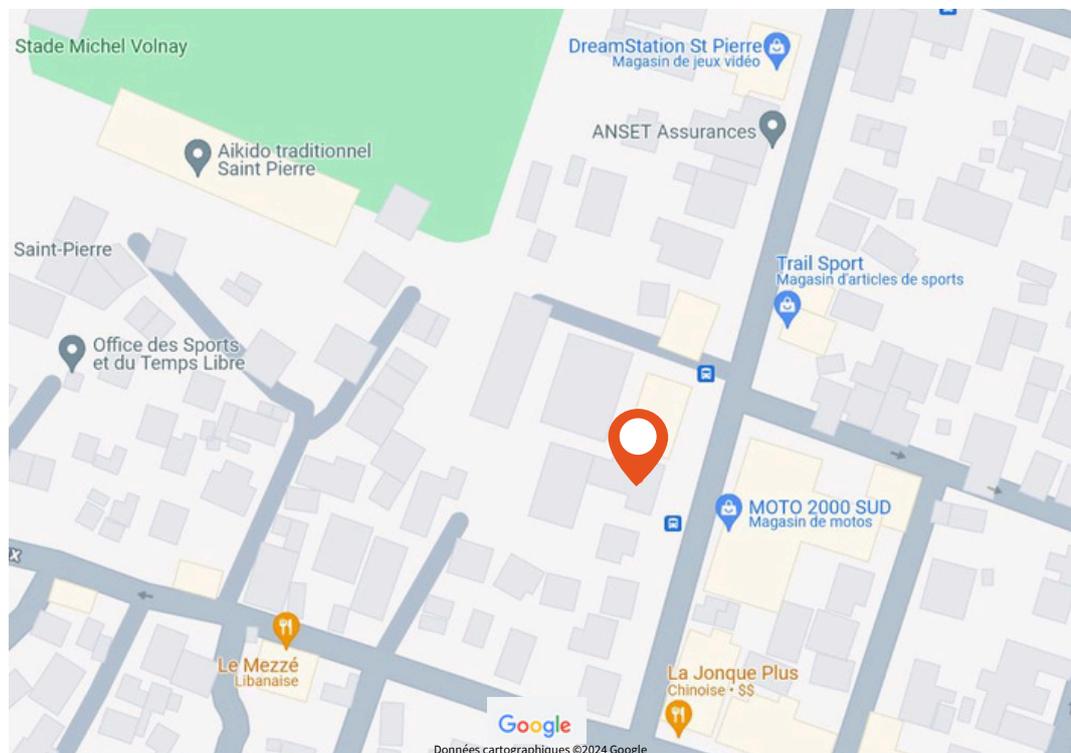


**Type de
prise
en charge**

- ménages à partir de 18 ans avec des ressources et reconnus prioritaires par arrêté préfectoral d'insalubrité

- 172 AVDL 2,
- 74 AVDL 1,
- 12 AVDL 3

- Dispositif permettant de soutenir les ménages ayant des difficultés à être relogés, à accéder à un logement ou à s'y maintenir



AVDL, 27 Luc Lorion 97410 SAINT-PIERRE



Direction Générale
Centre Vauban
Bâtiment Lille
199-201 Rue Colbert
CS 60030-59043 LILLE Cedex
03 28 38 09 40
contact@alefpa.fr



www.alefpa.fr

Association Laïque et entreprise du secteur de l'économie sociale et solidaire, l'Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA) a été créée en 1959 et est reconnue d'utilité publique depuis 1973.

Notre action et notre raison d'être sont placées au service des enfants et des adultes en difficultés sociales ou en situation de handicap. Nous sommes toujours en recherche permanente de la meilleure intégration scolaire, sociale et professionnelle, pour que ces personnes que nous accueillons ne subissent pas leur vie mais puissent la maîtriser dans la dignité au sein d'une société d'appartenance citoyenne. L'accompagnement personnalisé de chacun est le cœur de métier de l'ALEFPA.

L'association est à l'écoute des besoins des publics et des territoires dans chaque département et région par l'action de ses comités d'orientations stratégiques et de ses administrateurs locaux.